

---

Adresse du comité de surveillance de la commune de Pont-à-Mousson, qui applaudit aux travaux immortels de la Convention et promet de la seconder en tout ce qui pourra dépendre de sa surveillance, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de la commune de Pont-à-Mousson, qui applaudit aux travaux immortels de la Convention et promet de la seconder en tout ce qui pourra dépendre de sa surveillance, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 641;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21013\\_t1\\_0641\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21013_t1_0641_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

BARROIL (*présid. de la Sté popul.*), DELISLE (*secrét.*), ARTHAUD (*secrét. de la Sté*).

Pour le conseil g<sup>al</sup> de la commune : BARRAL (*maire*), BERTIER (*off. mun.*), G. GUILLERMET (*off. mun.*), L. GRAVIER (*off. mun.*), PYOT (*not.*), DUMAS (*off. mun.*), P. LUARIER (*not.*), CAPDEVIELLE (*not.*), CHAVANT (*not.*), CHEVRIER (*not.*), BISSON fils, CHEMINADE (*not.*), F. CHALVET (*off. mun.*), BLANCHET (*not.*), CLÉMENT (*off. mun.*), TROULLIQUOUD (*off. mun.*), GANDOZ (*off. mun.*), BUTON (*not.*), LIOTARD (*not.*), BARROIL (*not.*), Camille TEISÈRE (*agent nat.*), MARTINAIS (*secrét. de l'agent nat.*), PELLERIN fils (*not.*), DARIOT (*not.*).

Pour la 1<sup>re</sup> sect<sup>n</sup> de la Fraternité : LE GROS, FUGIER, Jh. THIBAUD, MALLAT, MEIER, ABONIN, FAJON, FROMENT cadet, Jacques DUCHON, Félix DAVID, S. PAUL [et une signature illisible].

Pour la 2<sup>e</sup> sect<sup>n</sup> de Marat : LALOZE (*présid.*), DURAND (*secrét.*), LEJAT, J. François ROYER, G. GROS, VATERNAUD, POLIAU, FANTIN.

Pour la 3<sup>e</sup> sect<sup>n</sup>, dite de la Montagne : PARADY, A. SILVI, PIRODON, TRETOY, BLANC, G. WOUTIER, Fr. MOLLARD, GUEDY, BERRES père, GIROUD, LOYER aîné, LAUGIER, OFFAUD.

Pour la 4<sup>e</sup> sect<sup>n</sup>, dite de Mably: V. HADOU, H.P. CHARVIN, COMMÉROL fils, B. ROGER, RICHARD, HÉRAUD.

Pour la 5<sup>e</sup> sect<sup>n</sup>, dite de Brutus: BARROIL, VALENCE, MENASSIEUX, ALLIQUOUD, BOUVAT, MOLLARD, BRAGART, Pierre MERMOND, CHANIER, ENOCH (*secrét.*), GIROUD (*secrét. du Comité*).

Pour la 6<sup>e</sup> sect<sup>n</sup>, dite des Sans Culottes : FANTIN, MATTON, P.H.Z. LEGRAND, CAPDEVIELLE, BESSON fils.

Pour la 7<sup>e</sup> sect<sup>n</sup>, dite du Bonnet Rouge : JALLIFRE, Fr. ROBERT, Jean COMBE, CROLLIN, REY.

Pour l'administration du Départ<sup>t</sup> : E. MARTIN (*présid.*), DUC, BRESSON, Alex. GIROUD (de présent (*sic*) à Paris), PLANTA, B. ROGER (*secrét. g<sup>al</sup>*), SUAR, J.B. ALLEMAND.

Pour le Conseil permanent du distr. de Grenoble : BALMET, MICHAL, BLENON, BERTRAND, VROUWERD, (*présid<sup>t</sup>*), LILAIN (*agent nat. p.*).

Pour le C. révol. : POUDRÉ (*présid.*), CAILLARD-DUROZÉ, BEAUTHIER, GOURDON, MAGNON, PYOT fils, GARDON, REAUDY, COUPOR, P. CHEVIREY, JOUBERT, PASCAL (*secrét.*).

Pour le tribunal civil: ENFANTIN (*présid.*).

Pour le tribunal criminel: LEMAISTRE (*présid.*), COUTURIER (*accusateur public*), LONG, FRANÇOIS.

Les représentants du peuple près l'armée des Alpes applaudissent aux sentiments énergiques manifestés dans cette adresse et l'appuient de tout leur pouvoir.

GASTON.

## 46

Le comité de surveillance de la commune de Pont-à-Mousson applaudit aux travaux immortels de la Convention nationale, et promet de la seconder en tout ce qui pourra dépendre de sa surveillance.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) PV., XXXIV, 306.

[Pont-à-Mousson, 7 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Recevez tous les témoignages de notre reconnaissance de vos travaux immortels. Vous venez de sauver encore une fois la patrie, en déjouant les complots criminels d'une nouvelle conjuration contre la République. Nous vous seconderons en tout ce qui pourra dépendre de notre surveillance qui est dans toute son activité, et nous vous répondrons que notre commune saura se maintenir dans les vues de ses représentants. »

JAUD puiné (*vice-présid.*) DURON, L. ROBERT, LACROIX, CONRARD, A.Z. GONICHON, CHEVREUX, ROUYER (*secrét.*), S. DIDELON (*présid.*), X. TOUSSAINT, I.F. VOES, BEDIN.

## 47

La société populaire et républicaine de Pont-à-Mousson, ainsi que la commune, département de la Meurthe, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont appris avec indignation les complots perfides que des traîtres tramoient sourdement contre la liberté publique; ils la félicitent sur les mesures vigoureuses qu'elle a prises et sur la punition prompte des coupables; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-à-Mousson, s.d. La S<sup>te</sup> popul., à la Conv.] (3).

« Représentants,

La République vient encore d'échapper aux dangers qui pourraient la conduire à sa perte; les mesures sages et rigoureuses que vous venez de prendre dans l'intérêt et pour le salut du peuple doivent convaincre les ennemis que rien ne peut désormais empêcher le triomphe de la liberté, la chute des tyrans et le châtement des traîtres coalisés contre elle.

Grâces vous en soient rendues; daignez agréer l'hommage particulier de notre reconnaissance. Respect, confiance, union indissoluble à la Convention Nationale, comme au seul point de ralliement de tous les patriotes, sont le vœu unanime de tous les individus composant notre Société. Vive la République, vive la Montagne.

WILLEMEN (*présid.*), LACRETELLE, DIEUDONNE, VINOT (*secrét.*), COROMBE.

[Pont-à-Mousson, 4 germ. II. La Comm. à la Conv.] (4).

« Législateurs,

Nous avons appris avec indignation le complot perfide que des traîtres couverts du masque du patriotisme tramoient sourdement contre la liberté; grâce à votre surveillance active, cette horrible conspiration que vous avez si heureusement déjouée n'a servi qu'à nous faire connoître la scélératesse de ses auteurs.

Tous nos concitoyens ont applaudi à votre

(1) C 298, pl. 1036, p. 44.

(2) P.V., XXXIV, 306.

(3) C 299, pl. 1052, p. 14.

(4) C 298, pl. 1036, p. 46.